

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019**

---

**Bureau**

**Président :** M. Nicolas Clémence  
**Vice-président :** M. Christian Flury  
**Secrétaire :** M. Thierry dérobert  
**Membres :** M. Michele Colleoni, Mme Martine Degli Agosti

**Sont présents :**

M. Thierry Aeschbacher, M. Simon Antich, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, M. Laurent Brun, M. Thierry Brunier, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, Mme Martine Degli Agosti, M. Thierry Dérobert, M. Christian Flury, M. Jean Fontaine, Mme Corinne Gachet Creffield, M. Yannick Hanifi, M. Aristos Marcou, Mme Bénédicte Marmy, Mme Isabelle Marmy, M. Alain Mathieu, M. Eric Mangué, M. Julien Nurock, M. Yves Page, M. Kevin Reichenbach, Mme Céline Rosselet, Mme Nancy Ruerat, M. Damien Sidler, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, M. Muharrem Temel, Mme Olga Villarrubia, M. Thomas Vogel

**Excusés :**

Mme Nathalie Adam, Mme Mathilde Captyn, Mme Monica De Vecchi, M. Thierry Francioli, M. Christian Haas, M. Bruno Reolon

**Assistent à la séance :**

M. Stéphane Lorenzini, Maire  
M. Damien Bonfanti, M. Frédéric Renevey  
Conseillers administratifs  
Mme Odile De Garrini, Secrétaire générale  
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :****POINTS INITIAUX**

- 1) Prestation de serment de Mme Isabelle Marmy (PDC), en remplacement de Mme Virginie Glassey, démissionnaire
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019

### NOUVEAUX OBJETS

#### 7) Projets de délibération du Conseil administratif

- |    |   |  |                       |
|----|---|--|-----------------------|
| a) | 186-19.09<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 92'082.--    | Groupement intercommunal AFJ-Rhône Sud –<br>Modification des statuts et renforcement du capital de<br>dotation – Crédit d'investissement                                 | <b><u>p. 1585</u></b> |
| b) | 187-19.09<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 8'300'000.-- | Quartier de l'Adret/Pont-Rouge - Aménagement des<br>chemins des Mérinos et de l'Adret, hors périmètre de la<br>place Pont-Rouge - Crédit d'investissement                | <b><u>p. 1587</u></b> |
| c) | 188-19.09<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 2'498'490.-- | Cession à la société C2I Comptoir d'investissements<br>immobiliers SA de droits à bâtir et constitution de<br>servitude - parcelles 1604 et 3771 - Périmètre de Surville | <b><u>p. 1587</u></b> |
| d) | 189-19.09<br><b>Entrée en matière</b>                     | Ajustement des jetons de présence du Conseil municipal<br>dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2020  | <b><u>p. 1590</u></b> |
| e) | 190-19.09<br><b>Entrée en matière</b>                     | Ajustement des indemnités du Conseil administratif dès<br>le 1 <sup>er</sup> janvier 2020  | <b><u>p. 1591</u></b> |
| f) | 191-19.09<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 250'000.--   | Achat d'une balayeuse – Crédit d'investissement  | <b><u>p. 1591</u></b> |

### DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

#### 8) Commission des travaux et constructions, séance du 26 août 2019, rapporteur M. Yannick Hanifi Commission des finances et du logement, séance du 16 septembre 2019, rapporteur M. Thierry Aeschbacher

- |    |   |   |                       |
|----|---|---|-----------------------|
| a) | 184-19.06<br>Arrêté<br>Fr. 2'545'000.-- | Démolition et reconstruction du bâtiment du Terrain<br>d'aventure du Petit-Lancy (TAPL) – Crédit de<br>construction | <b><u>p. 1593</u></b> |
| b) | 185-19.09<br>Arrêté<br>Fr. 390'000.--   | Ecole de Pont-Rouge – Concours d'architecture – Crédit<br>d'investissement  | <b><u>p. 1595</u></b> |

### RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

#### 9) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 12 juin 2019, rapporteur Mme Corinne Gachet Creffield

Divers

#### 10) Commission des travaux et constructions, séance du 26 août 2019, rapporteur M. Yannick Hanifi

Divers

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

- 11) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 28 août 2019, rapporteur M. Thierry Dérobert  
Divers
- 12) Commission des sports, séance du 3 septembre 2019, rapporteur M. Thierry Aeschbacher
- a) Projet de nouvelle patinoire au Trèfle-Blanc **p. 1599**
  - b) Présentation du projet de budget 2020 – subventions sportives **p. 1601**
  - c) Tuttisports – Présentation de l'édition 2019 **p. 1601**
  - d) Divers
- 13) Commission de la culture, séance du 9 septembre 2019, rapporteur Mme Martine Degli Agosti
- a) Villa Bernasconi – Etat de la situation et programmation hors murs **p. 1602**
  - b) Retour sur le festival Lancy Tennessee 2019 **p. 1602**
  - c) Orchestre en classe **p. 1602**
  - d) Divers
- 14) Commission sociale, séance du 10 septembre 2019, rapporteur M. Armando Couto
- a) Présentation de la ludothèque de Lancy par Mme Sabine Burkart, présidente **p. 1603**
  - b) Conditions d'attribution des logements dans les IEPA de la commune **p. 1603**
  - c) Point de situation de la Florimontaine **p. 1604**
  - d) Divers
- POINTS FINAUX**
- 15) Propositions individuelles et questions **p. 1605**

**CLÔTURE DE LA SEANCE**

Questions du public

**Annexe**

\* \* \* \* \*

M. Clémence : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, j'ouvre cette séance du Conseil municipal du 26 septembre 2019 de la Ville de Lancy. Je salue la présence de Monsieur le Maire, Stéphane Lorenzini, de Messieurs les Conseillers administratifs, Frédéric Renevey et Damien BONFANTI, de Madame la Secrétaire générale, de Madame la secrétaire du Conseil municipal, de Mesdames et Messieurs les chefs de service et collaboratrices et collaborateurs de la commune, Mesdames et Messieurs de la presse et des médias, de Mesdames et Messieurs du public.

Je dois excuser l'absence de Mme Nathalie Adam, Mme Mathilde Captyn, Mme Monica De Vecchi, M. Thierry Francioli, M. Christian Haas et M. Bruno Reolon. Nous sommes donc 31, une majorité qualifiée, si elle doit intervenir, est à 16.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019****POINTS INITIAUX****1) PRESTATION DE SERMENT DE MME ISABELLE MARMY (PDC), EN REMPLACEMENT DE MME VIRGINIE GLASSEY, DEMISSIONNAIRE**

---

M. Clémence : nous commençons le Conseil municipal ce soir par la prestation de serment de Mme Isabelle MARMY, et je passe la parole à notre Secrétaire pour la lecture des courriers de démission de Mme Glassey et du service des votations et élections.

M. Dérobert :

Lettre de Mme Virginie Glassey du 27 juin 2019

*« Monsieur le Président,*

*Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet immédiat du Conseil municipal de la Ville de Lancy.*

*Je profite de ce courrier pour remercier chaleureusement l'ensemble des Conseillers municipaux avec lesquels j'ai eu beaucoup de bonheur à travailler pour le bien de notre commune. Je remercie également l'ensemble des Conseillers administratifs, ainsi que les chefs de service et le personnel communal pour le magnifique travail effectué sur notre commune.*

*Je vous souhaite une bonne continuation pour la fin de cette législature et plein de succès pour les futures élections.*

*En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.*

*V. Glassey*

Lettre du service des votations et élections du 17 septembre 2019

*Madame, Monsieur,*

*Pour faire suite à la démission de Madame Virginie GLASSEY du Conseil municipal de Lancy, nous vous informons que Madame Isabelle MARMY accepte la fonction de conseillère municipale de votre commune.*

*En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.*

*Nous vous saurions gré d'informer le service des affaires communales (SAFCO) de la prestation de serment effective de l'intéressée.*

*Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.*

*Patrick Ascheri  
Chef de service »*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

M. Clémence : j'invite Mme Marmy à s'avancer et l'assemblée à se lever.

*L'assemblée se lève.*

M. Clémence : après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

« *« Je jure ou je promets solennellement :*

*d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

*d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

Mme I. Marmy : je le jure.

M. Clémence : félicitations et bienvenue parmi nous.

*L'assemblée applaudit.*

**2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Clémence : une modification formelle concernant le point 8a) Démolition et reconstruction du bâtiment du Terrain d'aventure du Petit-Lancy (TAPL), seule la Commission des travaux a traité ce point et non pas la Commission des finances.

M. Aeschbacher : je souhaiterais supprimer le point 15) Commission des finances – Divers, car selon le rapport de ladite commission, seul le point b) devait être rapporté.

L'ordre du jour est approuvé avec ces modifications.

**3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2019**

---

Mme Villarrubia : j'ai une demande de modification du procès-verbal, à la page 1551, au point 12a) Motion des Verts et des Socialistes « Lutte contre la pollution lumineuse ». La première phrase introductive du rapport qui a été présenté en plénière est erronée car cela a été mal retranscrit dans le procès-verbal de la commission, lequel n'avait pas encore été approuvé. Donc, je n'en tiens pas rigueur à Mme Glassey, ce n'est pas de sa faute. En effet, je n'ai pas présenté la motion au nom de M. Clémence, mais en mon nom propre, puisque j'en suis l'initiatrice et la rédactrice. Mon intervention concernant M. Clémence soulignait mon regret qu'il n'ait pas été invité et donc qu'il ne pouvait pas intervenir en tant que co-signataire. La phrase correcte est : « Mme Villarrubia, initiatrice de la motion, parle également au nom de M. Clémence, co-signataire, qui n'a pas été invité et qui n'a pas pu être présent ».

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019

Par ailleurs, je trouve assez amusant que la même motion, qui a été amendée en séance, ne l'est plus au moment du vote dans le procès-verbal. Il faudra aussi corriger cela, c'est à la page 1554. C'est d'autant plus amusant aujourd'hui ce lapsus révélateur, le jour où nous faisons la « Nuit est belle », et où toutes les lumières sont éteintes !

Je souhaiterais aussi rappeler aux rapporteurs de commission que les noms des commissaires doivent être anonymisés, tout au plus leur parti peut être cité, et comme ce n'est pas la première fois, je me permets de le redire, car effectivement mon nom était cité dans le rapport, et le vôtre aussi, Monsieur le Président.

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote.

Le procès-verbal est approuvé avec ces modifications.

### 4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

---

M. Clémence : je tiens tout d'abord à féliciter Mme Adam, notre collègue, pour la naissance du petit Morgan le 17 septembre 2019, toutes nos félicitations aux heureux parents !

*L'assemblée applaudit.*

Nous avons reçu une série de courriers, et notamment une pétition demandant que le projet de démolition au 1-3-5, chemin de Claire-Vue et 51, route de St-Georges soit abandonné et que les quatre bâtiments avec leurs logements soient préservés et rapidement réhabilités. Cette pétition est disponible au secrétariat du Conseil municipal si vous voulez en prendre connaissance.

Nous avons également reçu un courrier des propriétaires des parcelles de Pont-Rouge, chemin des Vignes, concernant le projet de loi 12162, donc la modification de zone du Pont-Rouge, que le Conseil municipal avait refusée. Cela a été transmis à l'ensemble des membres du Bureau et c'est aussi disponible auprès du secrétariat du Conseil municipal.

Enfin, un courrier reçu de l'Association et groupement des pharmacies indépendantes. Ce courrier est disponible au secrétariat.

Je souhaite porter à votre attention concernant le délai pour la soumission des textes à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal qui aura lieu le 31 octobre, mais le Bureau aura lieu le 14 octobre, puisque entre deux il y a les vacances. Donc, je vous invite à envoyer vos textes si possible jusqu'au 10 octobre et non le 17 octobre comme le prévoit notre règlement.

### 5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

M. Lorenzini : vous avez reçu différents flyers sur vos places, notamment celui de la Villa Bernasconi qui, comme son nom l'indique, précise que la Villa Bernasconi, comme vous le savez, est fermée. A la place des expositions habituelles, un projet hors murs qui s'appelle Filfilfil a été présenté - vous trouvez tous les détails d'ailleurs dans le procès-verbal de la Commission de la

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019

culture - qui se déroule sur plusieurs mois jusqu'en juin 2020, projet itinérant qui a notamment été présent aux différentes fêtes de quartier organisées dans le quartier des Palettes.

Eh puis le petit flyer qui annonce l'exposition en cours à la Ferme de la Chapelle.

Je voulais profiter du fait que j'ai la parole pour vous informer et vous demander de procéder à une minute de silence en hommage au petit Thomas Duarte qui, comme vous l'avez vu probablement dans les journaux, était un enfant de Lancy puisqu'il habitait au chemin de Compostelle, il était élève à l'école intercommunale du Sapay depuis la rentrée du mois de septembre, et a été retrouvé mort dans le Rhône.

*L'assemblée se lève et observe 1 minute de silence.*

M. Renevey : une seule communication pour simplement vous informer, si vous ne vous en êtes pas déjà rendu compte, que vous avez reçu par courriel la réponse à la question écrite concernant le droit de vote des étrangers.

### Question écrite de Mme Rosselet du 20 juin 2019

*Depuis 2005, le canton de Genève a octroyé le droit de vote, d'initiative et de référendum au niveau communal, aux étrangers majeurs résidant en Suisse.*

*En 2011, c'est seulement 30% de ces personnes qui ont fait usage de ce droit, soit nettement moins que les Suisses 40%.*

*En 2015, 86000 personnes d'origine étrangère avaient la possibilité de voter lors des élections municipales à Genève. Cela correspond à environ un quart des électrices et électeurs.*

*C'est pourquoi le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) a développé ses activités depuis 2014 afin d'améliorer cette participation à la vie politique. Le 5 juillet 2009, le BIE publiait son « rapport sur la participation des résidents étrangers aux élections municipales d'avril 2015 à Genève ».*

*Plus particulièrement, dans le cadre du Programme d'intégration cantonal 2018-2021 (PIC II), l'objectif est spécifié de favoriser l'émergence de formes non-conventionnelles de participation politique en faveur des résidents étrangers.*

*A titre d'exemple, la commune de Vernier a récemment lancé un nouveau dispositif d'intégration des étrangers et d'incitation à la participation politique, projet-pilote de conseil des habitants permettant d'échanger autour des questions ou des idées qui préoccupent les citoyennes et citoyens. Dès le mois de septembre, des tables délibératives vont être créées.*

*Il s'agit notamment de développer ce type de forums ou de contrats de quartier, la participation politique étant significative en termes d'intégration et de cohésion sociale. La création de ce Conseil, par une assemblée constitutive en mai dernier, a été notamment précédée par cinq séances d'information dans différents quartiers de Vernier.*

*La présente question écrite demande au Conseil administratif :*

- *Qu'est-il prévu par la commune de Lancy pour inciter les personnes étrangères ayant obtenu le droit de vote à exercer ce droit lors des prochaines élections municipales ?*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

- *Subsidiairement, qu'est-il prévu plus largement pour favoriser leur intégration et leur implication politique de manière non-conventionnelle, c'est-à-dire sans être limité par ses droits politiques, notamment au travers des contrats de quartier existants ou à développer ou de nouvelles formes de participation, telles que développées à Vernier ?*

**Réponse du Conseil administratif**

*Madame la Conseillère municipale,*

*Nous revenons sur votre question écrite du 20 juin dernier et pouvons vous apporter les éléments de réponse suivants :*

*Le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), en réponse à la volonté du Conseiller d'Etat en charge du Département de la cohésion sociale (DCS) se propose en vue des élections 2020 de mettre en place un dispositif ponctuel d'information et de sensibilisation pour la population étrangère de plus de 8 ans de résidence sur le thème de la participation politique.*

*En 2015 à Genève, le canton (via le BIE) et les communes ont lancé une campagne d'informations pour inciter les 86'000 étrangers qui ont le droit de vote au niveau communal à participer aux élections municipales. A l'époque le slogan « J'ai 8 ans, je vote dans ma commune » faisait référence aux huit ans de résidence obligatoire en Suisse pour voter.*

*En 2020, le BIE va vraisemblablement développer un dispositif comme celui de 2015 avec une campagne de communication qui aura pour objectifs :*

- *d'augmenter la participation des étrangers de plus de 8 ans de résidence dans le canton de Genève aux élections municipales de 2020.*
- *d'informer la population étrangère sur les droits politiques.*
- *de contribuer au développement d'un sentiment d'appartenance des personnes étrangères par rapport à leur commune.*

*Le matériel de communication sera fourni par le BIE. Le dispositif est en cours de validation au sein du DCS.*

*Le contenu du dispositif pourrait prendre différentes formes au sein de la Ville de Lancy parmi celles-ci :*

- *mettre en place des séances d'information (salle communale du Petit-Lancy et/ou du Grand-Lancy) avec la possibilité de proposer une simulation de vote. L'association DPGE, Droits Politiques pour les résident-e-s à Genève, a une certaine expertise en la matière.*

*A notre sens, les représentants politiques locaux devraient être mis à contribution lors de ces séances.*

- *Lors de la campagne de 2015 « J'ai 8 ans, je vote dans ma commune » l'administration cantonale par le biais du BIE est allée dans la rue à la rencontre de la population en tenant des stands d'information et de sensibilisation afin de favoriser la participation politique des résidents étrangers ayant le droit de vote au niveau communal. Cette mesure ne sera pas mise en place pour les élections 2020. Nous pouvons par contre très bien imaginer que l'espace public lancéen soit occupé par l'administration municipale au travers de stands d'information.*
- *Un courrier tous ménages peut être envoyé à la population lancéenne concernée.*
- *Des articles pourraient paraître dans les médias (journal le Lancéen, site internet de la Ville de Lancy, réseaux sociaux).*
- *Nous pourrions également envisager d'accueillir au sein de la Ville de Lancy, en amont des élections 2020, l'exposition « Je suis la démocratie directe » afin de créer un dialogue avec la population lancéenne et promouvoir le système démocratique suisse.*

<https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/vivre-expliquer-democratie-directe/story/28966570>

<http://www.popdemocratie.ch/>

*En ce qui concerne le deuxième volet de la question écrite, le service des affaires sociales et du logement, par l'intermédiaire du chargé de mission à l'intégration, suit activement le développement des mesures 8.8 et 8.9 du programme d'intégration cantonal qui vise à favoriser*



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

*l'émergence de formes non conventionnelles de participation politique en faveur des résidents étrangers.*

*Comme évoqué dans la question écrite qui nous a été remise, les bénéficiaires du droit de vote au niveau communal (résidant en Suisse depuis au moins huit ans) votent moins que les citoyens suisses lors des scrutins municipaux. De plus, les étrangers résidant en Suisse depuis moins de huit ans ne disposent que de peu d'opportunités au niveau de leur participation politique.*

*C'est de ce constat qu'est né le dispositif « Intégrer par les pratiques citoyennes – Ici Genève. <https://www.icigeneve.ch/>*

*Nous avons tout d'abord assisté à la présentation du rapport du projet « Participation politique non-conventionnelle des résidents étrangers » mené par l'Institut d'études de la citoyenneté de l'Université de Genève (InCite) puis à l'assemblée constitutive en mai 2019 du premier Conseil des habitant-e-s au sein de la Ville de Vernier.*

*Ce projet pilote qui est le fruit d'une démarche collaborative entre le canton, la Ville de Vernier, l'Université et les partenaires associatifs permettra aux Verniolan-e-s de construire leur participation citoyenne en faisant part de leurs idées et de leurs préoccupations dans un cadre délibératif.*

*Le BIE est en mesure de pouvoir lancer un deuxième conseil des habitants qui pourrait notamment voir le jour en Ville de Lancy, si nous le souhaitons. Un état des lieux sera fait prochainement. Des premières discussions entre le BIE et la Ville de Lancy pourraient être mises à l'agenda à cette période.*

*Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère municipale, à l'expression de nos sentiments distingués.*

*Au nom du Conseil administratif  
Le Conseiller administratif délégué aux affaires sociales*

*Frédéric RENEVEY*

M. Bonfanti : trois communications. La première concerne la Fête de l'abeille et du terroir qui aura lieu le samedi 5 octobre 2019, nous avons la chance cette année d'avoir comme hôte d'honneur les Laiteries réunies. Nous avons développé la fête et nous proposons à la population de visiter l'établissement horticole de 9h00 à 12h00 le même jour ; pour ceux qui sont intéressés à visiter les serres du parc Chuit, vous pourrez y aller et voir comment cela fonctionne, ainsi qu'avoir les explications sur tout ce qui est lié au bio à Lancy, un collaborateur, M. Tenthorey, sera présent et pourra répondre aux différentes questions.

Vous avez aussi reçu sur vos places une réponse à la motion des Verts « Lutte contre le plastique ». Nous y reviendrons de toute façon en Commission du développement durable pour pouvoir compléter les réponses si besoin était.

Pour finir, vous avez reçu un document un peu plus consistant concernant le guide d'aménagement pour la qualité des espaces libres qui a été présenté en Commission de l'aménagement ainsi qu'à la Commission du développement durable. Comme vous le voyez, ce document est très intéressant, il se lit rapidement, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, vous pouvez en prendre connaissance.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

M. Lorenzini : j'ai également une réponse à donner à une question qui a été posée au mois de juin concernant les antennes GSM. Il y a eu une interpellation qui faisait suite à une information disponible sur le site Internet de la Confédération au sujet d'une antenne GSM sur l'école en Sauvy. Je confirme qu'il y a bien une antenne GSM 4G, une seule et pas deux, sur l'école en Sauvy. C'est le seul bâtiment scolaire qui a un tel équipement. Et vous informer que la politique du Conseil administratif est bel et bien de ne pas faire d'installations sur les équipements scolaires de telles antennes, celle-ci est assez ancienne, elle est antérieure à cette décision. Il y a également des antennes GSM sur quelques équipements publics du patrimoine administratif, une sur le bâtiment administratif, une également sur la salle communale du Grand-Lancy, mais ce ne sont pas sur des bâtiments scolaires.

**6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**NOUVEAUX OBJETS****7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

**a) Groupement intercommunal AFJ-Rhône-Sud – Modification des statuts et renforcement du capital de dotation – Crédit d'investissement (Fr. 92'082.--) (186-19.09)**

---

M. Renevey : comme vous le voyez, le montant est assez modeste. L'Accueil familial de jour Rhône-Sud est né en 2013, au moment de la naissance de ce groupement, il a fait état d'un capital de dotation qui permettait d'assurer une certaine trésorerie pour notamment les salaires ; depuis 2013, le groupement s'est largement développé et aujourd'hui on se retrouve avec un capital de dotation qui est insuffisant pour assurer ce tournus financier. Raison pour laquelle nous vous sollicitons pour ce montant qui permettra d'être désormais en conformité avec le nombre de mamans de jour qui travaillent dans cet accueil familial de jour. Au surplus, on en a profité pour modifier quelques virgules des statuts pour là aussi être au goût du jour. Donc, je vous invite à accepter ce projet.

M. Clémence : je fais voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Clémence : le Bureau vous propose de voter cette modification statutaire et renforcement du capital de dotation sur le siège. Y a-t-il des remarques ?

Mme Gachet Creffield : ce n'est pas une remarque par rapport au vote sur le siège, si ce n'est de soutenir cette démarche, puisque le PDC avait déposé en 2000 et 2018 une motion qui demandait justement que l'on intervienne par rapport à un développement harmonieux de la politique en matière de petite enfance. Donc, nous sommes ravis de soutenir cette demande et nous soutenons activement le fait que cela soit voté sur le siège.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

M. Renevey : un dernier détail que j'ai oublié, cela ne change pas grand-chose au vote, mais simplement vous informer qu'Onex a d'ores et déjà voté et également sur le siège.

M. Clémence : je fais voter le principe de voter sur le siège.

***La proposition de vote sur le siège est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Clémence : si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de passer au vote de l'arrêté.

*Vu la création en 2003 d'Onex-Familles ;*

*Vu la modification en 2011 de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSGe J 6 29) prévoyant l'engagement des accueillantes familiales par des structures de coordination agréées ;*

*Vu l'engagement en 2011-2012, par la Ville d'Onex, des accueillantes familiales de Bernex, Confignon, Petit-Lancy et Onex et la reconnaissance d'Onex-Familles en tant que structure de coordination par l'office de l'enfance et de la jeunesse (DIP – SASAJ) ;*

*Vu la création du Groupement intercommunal AFJ-Rhône-Sud au 1<sup>er</sup> janvier 2013, répondant à la volonté des communes de Bernex, Confignon, Lancy et Onex de coordonner cette prestation de façon concertée ;*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, al. 1, lettre u, et 51 à 60 ;*

*Vu l'augmentation du nombre de places EPT de 120% depuis 2011 (70 en 2011 et 154 en 2019) ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

- 1. d'approuver la modification des statuts du Groupement intercommunal « AFJ-Rhône-Sud » pour l'accueil familial de jour, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;*
- 2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 92'082.- destiné à l'augmentation de la dotation lancéenne du Groupement intercommunal « AFJ-Rhône-Sud » ;*
- 3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 4. d'amortir la dépense au moyen d'une annuité dès la première année d'utilisation, estimée à 2019 ;*
- 5. de donner les pouvoirs nécessaires au Conseil administratif pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

6. *de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Bernex, Confignon et Onex ;*
7. *de fixer l'entrée en vigueur desdits statuts dès l'approbation du Conseil d'Etat.*

***L'arrêté 186-19.09 est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.***

**b) Quartier de l'Adret/Pont-Rouge – Aménagement des chemins des Mérinos et de l'Adret, hors périmètre de la place Pont-Rouge – Crédit d'investissement (Fr. 8'300'000.--) (187-19.09)**

=====  
M. Lorenzini : il s'agit d'un énième vote de crédit dans le grand périmètre de l'Adret/Pont-Rouge. Il s'agit de l'aménagement des voiries et des surfaces proches des voiries et notamment de l'équipement de rétention d'eau, la fameuse noue, qui va se développer de la place de Pont-Rouge jusque tout au fond du périmètre de l'Adret, soit en-dessous de la maison du service des affaires sociales, ainsi que la remontée sur l'avenue Eugène-Lance. Il s'agit d'un crédit important de Fr. 8'300'000.— qui vous est présenté et qui permettra de faire ces aménagements. A noter qu'il y a des rétrocessions à compter, notamment au niveau des deux fonds, que ce soit le FIDU ou le FIE.

M. Clémence : je vous propose de voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Clémence : le Bureau propose de renvoyer cet objet à la Commission des travaux, puis à la commission des finances. Je mets au vote cette proposition.

***Le renvoi à la Commission des travaux et constructions, puis à la Commission des finances et du logement est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.***

**c) Cession à la société C2I Comptoir d'investissements immobiliers SA de droits à bâtir et constitution de servitude – parcelles 1604 et 3771 – Périmètre de Surville (188-19.09)**

=====  
M. Lorenzini : c'est un sujet que vous connaissez déjà puisqu'il a été abordé par ce même Conseil pour d'autres promoteurs actifs sur le périmètre de Surville. Nous avons, là-bas, la chance d'avoir un parc, le parc Chuit, qui possède des droits à bâtir et, dans le cadre du plan localisé de quartier, il est prévu que les droits à bâtir situés sur ce parc ne se réalisent pas sur le parc mais dans les immeubles aux alentours. Nous proposons donc par cet arrêté de promettre la vente de ces droits à bâtir à la société C2I, qui développe plusieurs immeubles dans le périmètre.

Il s'agit d'un montant important de droits à bâtir, c'est une somme à encaisser de Fr. 2'498'490.--, cela ne se fera pas d'un coup puisque cela se fera au fur et à mesure du développement de leurs immeubles, et il y a un premier paiement au démarrage de l'opération et un paiement une fois que l'opération est autorisée. Donc cet argent rentrera de façon un peu décalée dans le temps et qui concerne les immeubles que le Comptoir développe, à savoir les immeubles qui sont situés le plus du côté jonction du périmètre de Surville.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

M. Clémence : je vous remercie M. le Maire, je fais voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Clémence : le Bureau propose un vote sur le siège. Est-ce que cela appelle des remarques ?

M. Maugué : le groupe socialiste ne va pas s'opposer à un vote sur le siège. Cependant, c'est l'occasion de rappeler que nous regrettons vivement que la commune n'utilise pas ses droits à bâtir pour bâtir elle-même et n'utilise pas non plus ses facultés en matière de préemption dans les zones de développement notamment.

Il nous paraît essentiel aujourd'hui d'investir et d'accroître notre patrimoine foncier, les perspectives de baisse de rentrées fiscales avec la RFFA auront un impact majeur sur nos finances.

Nous estimons, et nous allons être vigilants à ce propos, qu'investir dans le bâti est un moyen d'assurer des revenus pérennes et aussi de contrôler l'urbanisation dont notre commune fait l'objet.

Nous voulions simplement faire cette remarque au niveau de l'entrée en matière, nous serons vigilants à l'avenir sur ces ventes de droits à bâtir. Maintenant le projet à Surville est déjà bien avancé et nous ne nous opposerons pas à ce vote sur le siège.

M. Lorenzini : M. Maugué a donné la réponse lui-même, il est vrai que ce projet est bien avancé, il avait été présenté à différentes commissions pour comprendre la manière dont était prévue la répartition des droits à bâtir. Le plan localisé de quartier a été imaginé avec la possibilité de réaliser un immeuble en propre, l'immeuble dont votre même Conseil a confié la réalisation à la FCIL il y a quelques mois déjà, et le solde des droits à bâtir, ce sont souvent des petites quotités qui ne permettent pas de réaliser un immeuble entier, mais une demi-allée. Il est donc extrêmement compliqué de faire ce genre d'opération, raison pour laquelle il était prévu de procéder à la vente.

Mais je pense que l'avis du groupe socialiste est totalement partagé par le Conseil administratif qui est tout à fait d'avis que la Ville de Lancy se doit de développer son parc immobilier. Elle ne peut que se féliciter aujourd'hui que nos prédécesseurs l'aient fait pour nous permettre d'engranger des sommes non négligeables au niveau de notre patrimoine financier.

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, je vous propose de voter le principe d'un vote sur le siège.

***La proposition de vote sur le siège est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté. Il s'agit d'un vote de cession de droits réels et donc à majorité qualifiée, l'article 53 de notre règlement s'applique. Je le rappelle brièvement : c'est la moitié des membres présents plus 1 qui vote oui, donc les abstentions comptent comme des non et le Président vote. En cas d'égalité, la délibération est considérée comme refusée.

*Vu le plan localisé de quartier 29'885 intitulé « Parc Surville – Route de Chancy – Chemin de Surville – Chemin des Erables » adopté par le Conseil d'Etat le 25 juin 2015,*

*Vu que ce plan localisé de quartier prévoit la construction de 20 immeubles dans le périmètre,*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

*Attendu que la société C21 SA, envisage de réaliser l'immeuble N° 1 prévu dans le plan localisé de quartier susvisé,*

*Vu que pour réaliser ces immeubles, C21 SA ne dispose pas des droits à bâtir en suffisance et qu'il lui est nécessaire d'en acquérir,*

*Attendu que dans ses parcelles 1604 et 3771, la Ville de Lancy dispose de droits à bâtir excédentaires dont elle n'a pas l'usage,*

*Vu l'exposé des motifs,*

*Vu le projet de convention de cession de droits à bâtir et constitution de servitudes, établi par Maître Nicolas SCHUSSELE, notaire,*

*Vu les articles 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'accepter la cession, par la Ville de Lancy, à la société C21 COMPTOIR D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS SA, d'une surface de 3'621 m2 de surface brute de plancher constructible, prélevée comme suit :*
  - *2'860 m2 SBP à soustraire des droits de la Ville de Lancy dans la parcelle 1604*
  - *761 m2 à soustraire de la parcelle 3771 de Lancy.*
2. *de fixer le prix de cette cession à Fr. 2'498'490.-, étant précisé que ce montant pourrait être revu à la hausse ou à la baisse en fonction des surfaces effectivement autorisées et du concept énergétique THPE.*
3. *de comptabiliser cette recette au compte des investissements, rubrique 3420.63500, puis de la porter au crédit du bilan, dans le patrimoine administratif, en diminution des dépenses d'acquisition de la parcelle 1652 (recette estimée en l'état, sous réserve des surfaces effectivement autorisées et du concept énergétique THPE).*
4. *en cas de dépenses d'acquisition de la parcelle 1652 entièrement couvertes par des recettes d'investissements (diverses cessions de droits à bâtir), de comptabiliser cette recette en diminution d'autres dépenses, à déterminer, en lien avec des investissements portant sur la densification du périmètre de Surville, voire aux revenus du compte de fonctionnement.*
5. *d'accepter la constitution, au profit de la société C21 COMPTOIR D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS SA, à charge des parcelles 1604 et 3771, propriété de la commune de Lancy, d'une servitude de restriction aux droits de bâtir correspondant aux SBP faisant l'objet de la présente cession.*
6. *de demander au Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de tout acte relatif à cette opération.*

**L'arrêté 188-19.09 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019****d) Ajustement des jetons de présence du Conseil municipal dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (189-19.09)**

=====

M. Lorenzini : vous savez qu'il est de coutume, en fin de législature, de mettre à l'ordre du jour une réflexion sur la réévaluation des jetons de présence et vous verrez dans le point suivant, que c'est également le cas pour les indemnités du Conseil administratif. L'adaptation a été faite d'une augmentation avec les arrondis un peu inférieure de 10% pour les jetons du Conseil municipal. Nous vous proposons d'en parler à la Commission de l'administration.

M. Clémence : je fais voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Clémence : le Bureau propose de suivre le Conseil administratif et de renvoyer cet objet à la Commission de l'administration.

Mme Villarrubia : j'ai surtout une question, pourquoi pas à la Commission des finances puisqu'il est question de sous.

M. Lorenzini : c'est traditionnellement renvoyé à l'administration, parce que c'est un peu lié au règlement, au fait que ce soit des jetons de présence, mais il n'y a pas de problème particulier à renvoyer cela aux finances.

Mme Villarrubia : c'est peut-être lié au règlement, mais ce n'est pas dans le règlement. Par contre, c'est bien une histoire de sous. Je propose la Commission des finances.

M. Flury : compte tenu de la proposition de Mme Villarrubia, je proposerai de faire cela en deux temps, à l'administration et aux finances.

M. Lorenzini : ce n'est pas un bon plan parce qu'il est extrêmement difficile, il y a des avis dans un sens ou dans l'autre, cela fait des allers et retours. Je vous encourage à faire un choix.

M. Clémence : si M. Flury ne retire pas sa proposition, je la soumettrai aux voix.

M. Flury : je la retire.

M. Clémence : merci. Nous avons donc deux propositions contradictoires que je vous propose d'opposer : d'une part soit le renvoi à la Commission de l'administration, soit le renvoi à la Commission des finances.

Celles et ceux qui acceptent le renvoi à la Commission de l'administration veuillent bien lever la main : 22 oui.

Celles et ceux qui préfèrent le renvoi à la Commission des finances : 6 oui, 2 abstentions. Nous renvoyons cet objet à la Commission de l'administration.

Le résultat du vote est de 22 pour l'administration, 6 pour les finances et 2 abstentions.

***La proposition de renvoi à la Commission de l'administration et des affaires économiques est acceptée à la majorité des membres présents.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019****e) Ajustement des indemnités du Conseil administratif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (190-19.09)**  
=====

M. Lorenzini : il s'agit du même raisonnement que pour le point précédent, à savoir d'un ajustement des indemnités du Conseil administratif qui seront fixées pour la durée de la législature, avec un élément à prendre en compte, il y a eu une adaptation des frais du Conseil administratif pour répondre notamment à une directive de l'administration fiscale qui fait que formellement il y a eu un impact à la baisse en début de législature sur nos revenus.

M. Clémence : s'il n'y a pas de remarques, je fais voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Clémence : même proposition du Bureau de renvoyer à la Commission de l'administration. Y a-t-il des propositions contraires ?

Mme Villarrubia : j'ai la même proposition, un renvoi à la Commission des finances.

M. Clémence : je vous propose de procéder avec la même méthode, en les opposant.

Celles et ceux qui acceptent de renvoyer à la Commission de l'administration veuillez bien lever la main : 23 oui.

Celles et ceux qui préfèrent le renvoyer à la Commission des finances : 6 oui et 1 abstention.

***La proposition de renvoi à la Commission de l'administration est acceptée à la majorité des membres présents.***

**f) Achat d'une balayeuse – Crédit d'investissement (Fr. 250'000.--) (191-19.09)**  
=====

M. Bonfanti : en premier lieu, il y a une petite erreur dans l'exposé des motifs, il est dit que « la ville de Lancy s'agrandit (...) ». Non, la Ville de Lancy ne s'agrandit pas, c'est le domaine public communal qui s'agrandit, mais notre territoire reste tel quel, pour rassurer les communes limitrophes.

Il s'agit de l'achat d'une balayeuse électrique pour venir compléter notre parc de balayeuses. Il y a de plus en plus de salissures, nous souhaitons pouvoir intervenir le plus rapidement possible sur certains lieux comme les préaux, les promenades, les parcs et les places que nous avons dans notre commune. Il devient donc indispensable d'acheter cette balayeuse.

M. Clémence : nous allons voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Clémence : le Bureau propose également un vote sur le siège. Y a-t-il des remarques ?

Mme Villarrubia : je ne sais pas si c'est nouveau, mais est-ce qu'un objet sur deux va être voté sur le siège dorénavant ? Il me semble que c'est un peu trop fréquent aujourd'hui.



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

Nous ne sommes pas d'accord, nous préférons un renvoi en commission parce qu'il y a quand même des questions qui se posent notamment par rapport au renouvellement ou pas, qui dit remplacement, renouvellement, on garde l'ancienne, on invoque des questions environnementales, le montant n'est pas petit.. On vient d'apprendre qu'il y a beaucoup de balayeuses et cela va venir compléter. Moi, cela me pose un certain nombre de questions et j'aimerais bien que ce soit traité en commission pour éclaircir tout cela et voter sereinement parce que Fr. 280'000.--, ce n'est pas peu. *Quelqu'un corrige en disant qu'il s'agit de Fr. 250'000.--.* Cela a été budgété à Fr. 280'000.--. Un budget de Fr. 280'000.— en général on les dépense. Donc, je propose un renvoi en Commission du développement durable.

M. Dérobert : contrairement à ma préopinante, je remercie le service de l'environnement qui nous a fait un dossier qui était relativement clair. En effet, une balayeuse arrive en fin de course, à un moment donné il va falloir la remplacer. Ils ont décidé de la garder au cas où il y a un manque, de pouvoir y subvenir, mais c'est un achat qu'il faut faire. Moi je ne m'estime pas du tout - et je pense que le 99% des commissaires – nous ne sommes pas forcément spécialistes en balayeuse. Ils ont fait les tests, ils ont fait des comparatifs et ils nous proposent le meilleur modèle qu'il leur faut, je pense que ce sont des professionnels, cette dépense était budgétée pour l'année prochaine, c'est un peu en avance mais je pense que c'est tout à fait normal qu'on aille dans ce sens et on propose le vote sur le siège.

M. Bonfanti : je rappelle juste qu'à la précédente législature, de manière générale, c'est vrai que pour l'achat des véhicules, on passait en commission dans la mesure où certains demandaient à pouvoir comparer certains devis et poser des questions pour ensuite pouvoir faire l'achat du meilleur véhicule.

C'est vrai qu'on revient dans une situation où on vous propose un véhicule et vous souhaitez l'acheter directement sur le siège, d'une certaine manière on revient un peu en arrière. C'est à vous de voir quelle méthode vous souhaitez suivre mais à un moment donné il faut décider : soit on vous présente des véhicules en commission pour vous déterminer sur le bon véhicule à acheter, soit vous achetez directement le véhicule sur le siège.

M. Dérobert : le Conseil municipal peut voter un budget, mais absolument pas choisir un véhicule, cela relève de la fonction du Conseil administratif. Donc, nous, on nous soumet un budget que l'on doit voter, est-ce qu'on veut s'exprimer sur la qualité d'une balayeuse ? Cela n'est pas de notre ressort. A un moment donné, si on nous demande un budget, autant aller dans ce sens et ne pas aller tergiverser sur le modèle de la marque.

M. Mathieu : il ne s'agit absolument pas de se prononcer sur le modèle de la marque, mais j'ai apprécié ce qu'a dit M. Dérobert tout à l'heure. Moi j'ai compris dans le message qu'il fallait absolument vite une deuxième balayeuse parce que le territoire communal s'agrandissait et qu'il était très difficile de le nettoyer avec la balayeuse actuelle ; donc on souhaite une deuxième balayeuse assez vite, ne serait-ce que pour régler cela, voyons-nous en commission, mais cela peut aller très vite.

M. Clémence : nous avons deux propositions, un vote sur le siège et un renvoi en Commission du développement durable. Je vous propose de procéder de la même manière que tout à l'heure, c'est-à-dire de les opposer.

Celles et ceux qui préfèrent un vote sur le siège sont priés de lever la main : 23 oui.

Celles et ceux qui préfèrent l'envoyer en Commission du développement durable.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019

Par 23 oui pour le vote sur le siège, 6 pour le renvoi à la Commission du développement durable et 1 abstention, je vous propose de procéder immédiatement au vote.

***La proposition de vote sur le siège est acceptée à la majorité des membres présents.***

M. Clémence : nous passons au vote de l'arrêté, si personne ne souhaite prendre la parole.

*Vu la nécessité de remplacer la balayeuse RAVO GE 524 du service de l'environnement, dont la date d'acquisition remonte à 2007 ;*

*Vu l'agrandissement et la densification de la Ville de Lancy et les contraintes urbaines qui en découlent, obligeant à revoir les critères liés au renouvellement du parc de véhicules d'entretien du service de l'environnement ;*

*Vu que certains sites et aménagement bien précis imposent des interventions de nettoyage rapides et efficaces ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 250'000.-- destiné à l'acquisition d'une nouvelle balayeuse du service de l'environnement ;*
2. *de comptabiliser cette dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif ;*
3. *d'amortir la dépense prévue au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2020.*

***L'arrêté 191-19.09 est acceptée par 28 oui, 0 non, 2 abstentions.***

### DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

- 8) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 26 août 2019 -  
Rapporteur : M. Yannick HANIFI**  
**COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 16 septembre 2019 -  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

- a) **Démolition et reconstruction du bâtiment du Terrain d'aventure du Petit-Lancy (TAPL) –  
Crédit de construction (Fr. 2'545'000.--) (184-19.06)**

=====  
M. Hanifi présente le sujet : Le mandataire a trouvé que, suite à des études comparatives, il était bien plus intéressant de procéder à une démolition et reconstruction qu'à une rénovation générale de la maison.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

M. Julliard commence par un point de situation du projet. Un bilan des substances dangereuses a été fait et de l'amiante a été détectée, ainsi que d'autres substances toxiques.

Il explique que le projet compte des sanitaires, un espace jeux, un baby-foot, différents ateliers en lien direct avec la zone de rangement. Ils sont en train de mettre en place des concepts constructifs avec l'ingénieur.

L'idée serait d'avoir un mur de refend en béton, un système de poutres en lamellé-collé et une ossature en bois entre les murs. La possibilité de mettre des tuiles solaires est en train d'être étudiée, car l'idée est d'avoir un bâtiment exemplaire au niveau de l'énergie. Ils étudient la possibilité de faire quelque chose en bout de couvert pour se cacher de la circulation et se protéger du soleil. Enfin le bâtiment sera très bien ventilé et il y aura des bris de soleil sur la verrière afin d'éviter que le soleil ne tape directement.

Le crédit de construction pour la démolition du bâtiment du Terrain d'aventure du Petit-Lancy de Fr. 2'545'000.-- est accepté à l'unanimité.

M. Flury : Mesdames, Messieurs, chers collègues, il y a quelques années déjà, notre groupe, le MCG, à ma signature, a déposé une motion demandant la création d'un parc aux Morgines, à l'emplacement précédemment occupé par un chalet qui a été détruit suite au décès de son locataire.

Depuis le temps, nous désespérons de voir cette création prendre forme alors que notre motion d'alors avait été votée à une très large majorité de ce Conseil et que des projets concrets y avaient fait suite, présentés dans les différentes commissions.

Vu l'état de vétusté de la maison du Terrain d'aventure du Petit-Lancy, du défaut d'isolation et des fenêtres désuètes, nous avons également soutenu sa démolition-reconstruction.

C'est donc avec enthousiasme que le groupe MCG votera cet arrêté permettant la démolition-reconstruction du bâtiment du TAPL et la création d'un parc y adossé, ses équipements modernes seront adaptés à l'accueil moderne des jeunes qui en bénéficieront lors de ces activités.

M. Mathieu : j'aimerais juste signaler que ce projet est peut-être un exemple de consultation de la population et des associations locales. C'est peut-être cela qui a pris un peu plus de temps, mais tant mieux, on arrive sur un projet sur lequel tout le monde est d'accord et surtout avec cette construction-destruction-construction qui permettra à l'activité de perdurer, vu qu'on va d'abord construire le nouveau bâtiment, déménager tout le monde et démolir l'autre, je trouve que c'est une très bonne solution.

Mme Carter : le groupe socialiste se félicite de ce projet. La rénovation était vraiment nécessaire, le projet est cohérent, nous remercions le Conseil administratif et les différents chefs de service qui ont pris part au projet. Cette politique participative est à saluer et à encourager.

M. H. Temel : tous les chimistes du monde disent que l'amiante est dangereux, les enfants du quartier qui ont joué depuis longtemps dans ce Terrain d'aventure sont-ils touchés par l'amiante ? Y a-t-il d'autres écoles ou lieux publics où il y a de l'amiante ?

M. Clémence : je proposerai de reprendre ce point au moment des questions à la fin de la séance.

Si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

*Vu l'état de vétusté du bâtiment du Terrain d'aventure du Petit-Lancy (TAPL) ;*

*Vu la nécessité de procéder à des travaux de rénovation du bâtiment ainsi que d'agrandir sa capacité d'accueil ;*

*Vu que l'intérieur comme l'extérieur sont non conformes à un bâtiment recevant du public ;*

*Vu que le bâtiment, ancienne maison d'habitation, n'est pas adapté à son activité d'association pour enfants du quartier ;*

*Vu la décision de procéder à une démolition-reconstruction du bâtiment ;*

*Vu le crédit d'étude de Fr. 90'000.-- voté par le Conseil municipal le 23 juin 2016 ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 26 août 2019 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 2'545'000.— (y compris crédit d'étude de Fr. 90'000.— voté par le Conseil municipal le 23 juin 2016) destiné à la démolition-reconstruction du bâtiment du Terrain d'aventure du Petit-Lancy ;*
2. *de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
3. *d'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.*

***L'arrêté 184-19.06 est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.***

**b) Ecole de Pont-Rouge – Concours d'architecture – Crédit d'investissement (Fr. 390'000.--)  
(185-19.09)**

=====

**M. Hanifi présente le sujet :** Le magistrat indique que les membres de la commission ont reçu un message qui rappelle la situation des effectifs scolaires et la raison de la réactivation de l'équipement scolaire qui avait été jugé non nécessaire par le SRED pendant des années. Celui-ci est effectivement revenu à l'ordre comme quelque chose d'urgent et indispensable. Tous les services de la commune ont été réunis pour définir les besoins. La particularité de cette école est qu'elle dépend essentiellement des conditions de l'OPAM car elle se trouve le long des voies ferrées. C'est ce qui fait que ce n'est pas un groupe scolaire de 16 classes, mais seulement de 8 classes. Le PLQ prévoyait un groupe scolaire, mais les contraintes sont telles qu'ils ne veulent pas trop d'enfants à cet emplacement.

M. Guéritey explique qu'ils demandent à la commission de voter le crédit lors de la séance du jour afin de pouvoir lancer très rapidement les appels à candidature et organiser un planning idéal pour la commune. Si tout va pour le mieux, l'école sera construite pour la rentrée 2023.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019

Les prix sont fixés selon les normes SIA. Le projet doit vraiment respecter les normes détaillées de protection contre les risques majeurs, en raison de la proximité avec la gare de marchandises. La salle de gym sera importante pour faire office de protection. La commune pense que le projet sera relativement cher au regard des nombreux équipements pour les 8 classes, ainsi que de la disposition particulière et de certains matériaux qui font grimper les prix.

Le crédit d'investissement pour le concours d'architecture de l'école de Pont-Rouge de Fr. 390'000.-- est accepté à l'unanimité.

M. Aeschbacher présente le sujet : Le magistrat présente le sujet. Il explique que ce sujet a été abordé lors de la précédente Commission des travaux. Initialement, le plan localisé de quartier prévoyait, dans le secteur du Pont-Rouge, un parc. La planification prévoit désormais la réalisation de cette école pour la rentrée scolaire 2023. Le crédit demandé à la présente séance constitue une étape préalable. Par la suite, les propositions architecturales des lauréats choisis seront estimées. Les crédits d'étude et de construction seront votés. Le présent crédit, d'un montant de Fr. 390'000.- TTC comprend les frais d'organisation du concours.

Le magistrat précise les critères d'un concours SIA 142 à la suite d'une question d'un commissaire qui s'étonnait de la composition du jury en ce qui concernait les membres non professionnels.

Un autre commissaire se pose la question des personnes ayant déjà acheté ou signé une promesse de vente pour l'acquisition d'une part de la PPE adjacente, sachant que le projet qui leur avait été présenté mentionnait la création d'un parc et non d'un groupe scolaire.

Le magistrat lui répond que la FPLC a fait part de certaines inquiétudes. Cependant, le groupe scolaire est un équipement scolaire, conforme au PLQ et qui répond à un besoin d'utilité publique.

Il précise également qu'en l'espèce seul un demi-groupe était prévu sur ce site en raison des normes OPAM.

Une commissaire soulève que la méthodologie du SRED conduit plutôt à sous-estimer la demande par rapport à la réalité des faits et propose de faire une démarche auprès du Conseil d'État pour attirer son attention sur cette problématique.

Après un tour de table, il est proposé d'inviter les représentants du SRED à venir faire une explication de leur méthodologie lors d'une prochaine Commission des affaires sociales. Et selon le résultat, une démarche sous forme de résolution pourrait être envisagée et transmise au Conseil d'Etat et à l'ACG.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote. Le crédit d'investissement de Fr. 390'000.-- est accepté à l'unanimité.

M. Barry : pour le groupe socialiste, nous déplorons les incertitudes de planification du SRED. En effet, le service de la recherche en éducation qui s'occupe des prévisions annuelles des effectifs scolaires a sous-estimé le nombre d'enfants, en lien avec la densification du quartier de Pont-Rouge.

Cette école, bien que prévue dans un parc, sera située à proximité des voies ferrées et sa construction dépend de mesures très contraignantes de l'OPAM. De plus, elle ne répondra pas aux besoins du quartier avec la construction d'un demi-groupe scolaire, car un nombre important d'enfants s'installeront dans ces nouveaux logements.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

Une planification qui tient la route est essentielle afin d'éviter de mauvaises surprises à l'avenir et d'agir comme maintenant.

C'est pour cette raison que nous devons donc exiger plus de maîtrise de la part du SRED. En outre, il est capital, dans la mesure du possible, d'anticiper et de prévoir dans les futurs développements de quartier, la construction des écoles mais aussi des crèches, de manière appropriée.

Notre commune est en train de se densifier de façon exponentielle et nous devons nous montrer vigilants pour les prochaines années.

Le groupe socialiste va voter cet arrêté.

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote.

*Vu le plan localisé de quartier 29584 en cours de réalisation, prévoyant cinq lots de bâtiments composés de 15 immeubles ;*

*Vu la nécessité de créer un demi-groupe scolaire dans le secteur du Grand-Lancy ;*

*Vu les nouvelles prévisions d'effectifs scolaires de juillet 2018 et celles plus récentes de juillet 2019 ;*

*Vu l'ajout dans le programme d'une salle de gymnastique pouvant servir également de salle des fêtes, ainsi que d'un restaurant scolaire, de locaux parascolaires et de locaux de musique ;*

*Conformément à l'article 30, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 26 août 2019 ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 16 septembre 2019 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 390'000.-- destiné à couvrir les frais de procédure nécessaires à l'organisation d'un concours d'architecture pour l'école de Pont-Rouge,*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,*
3. *en cas de réalisation, d'intégrer ces frais de concours au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amortis conjointement à celui-ci,*
4. *en cas de non réalisation du projet, cette dépense sera amortie, au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

**L'arrêté 185-19.09 est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019****RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****9) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 12 juin 2019 –  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**

---

**Divers**

=====

Mme Gachet-Creffield présente le sujet : M. Guéritey présente la Quinzaine de l'urbanisme à Lancy qui a débuté le 20 septembre et se déroulera jusqu'au 6 octobre 2019. Plusieurs événements auront lieu à Lancy, avec, entre autres, samedi 28 septembre un jeu de rôle destiné aux familles qui représenteront dix quartiers lancéens. Chaque équipe devra parcourir la commune à vélo afin de résoudre des énigmes sur la thématique de l'urbanisme. Ensuite un "Grand conseil" aura lieu afin de dessiner collectivement le futur quartier de l'Avenir.

La Quinzaine a débuté par un vernissage à la Grange Navazza de l'exposition "visages de quartiers" de Lancy d'Autrefois et l'exposition d'une maquette 1:1000 du territoire communal. Il faut relever que cette maquette a été réalisée avec une imprimante 3D, et à notre connaissance il s'agit de la deuxième maquette au monde faite avec ce procédé.

Deux conférences ont également été organisées autour de la thématique des outils de planification comme le PDCom, ainsi que sur l'économie circulaire et le développement durable. Une collaboration avec les écoles primaires est lancée afin que les écoliers puissent se projeter dans le futur en dessinant "Lancy demain".

**10) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 26 août 2019 –  
Rapporteur : M. Yannick HANIFI**

---

**Divers**

=====

M. Hanifi présente le sujet : un commissaire a trouvé très intéressant de voir le chantier 24h/24 pendant le week-end sous la gare de Pont-Rouge, techniquement spectaculaire, humainement un peu moins. On lui répond que pendant le week-end ils ont enlevé les rails et fait un trou en opération coup de poing. Ils sont venus avec des éléments pré-fabriqués pour créer le passage. Ainsi ils ont réussi à effectuer le travail en moins de 52 heures, ce qui correspond à la planification qui leur a été donnée par les CFF. Il faut savoir que pour ce genre de travaux il faut arrêter le trafic. M. Guéritey rappelle que depuis des dizaines d'années, Lancy voulait que le pont soit élargi avant de créer la gare. Quelque chose a finalement été fait à la dernière minute, mais le tram continuerait à creuser les routes.

Une question relative à la boucle de rebroussement au bas de la route de Lancy. Une commissaire se demande si l'aménagement de la zone avec le mélange des piétons, de la piste cyclable et les motos qui viennent se parquer est définitif. On lui répond qu'il y a en effet plusieurs problématiques à cet emplacement, que c'est une parcelle appartenant aux CFF louée par le canton de Genève. Le Canton ne payait pas son loyer, donc les CFF ont donné un ultimatum au Canton il y a 4 ans en disant qu'il avait un mois pour s'exécuter et partir afin qu'ils

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

puissent procéder à un développement immobilier sur la parcelle. La question d'un PLQ s'est posée, mais rien encore n'est totalement arrêté.

**11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 28 août 2019 – Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**

---

**Divers**

=====

M. Dérobert présente le sujet : nous avons eu deux divers lors de cette séance.

Le premier était une information sur la quinzaine de l'urbanisme et la participation de la ville à cet événement.

Les citoyens ont d'ailleurs été informés via le prospectus Lancy Avant Demain des événements qui allaient se produire dans ce cadre et sur notre commune. Certains de ces événements ont déjà eu lieu, tels que le vernissage de la maquette de Lancy et de l'exposition Visages de Quartier, les deux toujours visibles à la Grange Navazza, ou la conférence sur le PDCOM qui a eu lieu hier.

D'autres sont encore à venir : une conférence autour de l'économie circulaire qui aura lieu le 3 octobre et un jeu de rôle qui se déroulera samedi prochain ; vous trouverez les informations relatives à cet événement sur le site de la commune. A noter que le budget de cet événement a été pour moitié financé par des entreprises lancéennes.

Le second divers concernait l'inauguration de deux murs de grimpes construits par Genève Montagne, inauguration qui a eu lieu entretemps, soit le 12 septembre.

**12) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 3 septembre 2019 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

---

**a) Projet de nouvelle patinoire au Trèfle-Blanc**

=====

M. Aeschbacher présente le sujet : Le magistrat présente le sujet en expliquant que l'idée est d'avoir une présentation du club, des principaux changements de sa situation actuelle et d'avoir son point de vue sur le projet de la patinoire à Trèfle-Blanc.

M. Strawson, président du club, explique que le Genève Servette Hockey Club est une société anonyme qui ne fait que du hockey sur glace. Il revient sur les événements de 2018 et rappelle que c'est la fondation 1890 qui a repris le club à son unique actionnaire. Cette fondation possède le Servette FC, le Servette Rugby Club et d'autres entités sportives.

Sur le plan extra-sportif, M. Strawson précise que le hockey suisse coûte très cher. Après la NHL, c'est probablement la ligue de hockey sur glace la plus recherchée parmi les joueurs ne jouant plus en NHL. Il précise que des restructurations au niveau de la Fondation 1890, principalement le foot et le hockey, auront lieu. La société Genève Sport SA va en effet reprendre certaines



## Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019

activités communes aux clubs qui peuvent être mutualisées dans le Genève Sport, dans l'idée de ne pas faire les choses à double. Chaque sport gardera son ADN commercial et sportif, mais, par soucis d'économie de frais, d'efficacité et de crédibilité, tout ce qui peut être mutualisé va l'être.

Sur le plan sportif, M. Strawson explique brièvement qu'après la qualification du club en huitième position, la crédibilité auprès des supporters est quelque peu remontée. Il rappelle en ce sens que la philosophie de la Fondation 1890 est de donner une chance à ces jeunes et qu'elle ne met pas d'argent dans le hockey parce qu'ils ont une vocation de mécène, mais pour la jeunesse. S'il y a des premières équipes professionnelles, il faut des équipes fortes pour que les jeunes soient derrière.

A la question d'un commissaire concernant l'ordre de grandeur du budget, il est précisé que les budgets les plus bas sont à peu près à 12-13 millions, et que celui du club se situe entre 15 et 20 millions. Le budget est donc à son sens suffisant pour être compétitif.

En ce qui concerne la nouvelle patinoire, il explique avoir été visiter le nouveau projet de Malley, avec le magistrat en charge du dossier, M. Apothéloz. Ce dernier a ainsi pu se rendre compte que la demande pour la nouvelle patinoire à Genève n'était pas exorbitante. Pour faire du hockey moderne et professionnel, les infrastructures sont importantes et onéreuses. Ainsi, les quatre équipes et les juniors élites quitteraient Les Vernets pour aller jouer au Trèfle-Blanc en raison des interactions entre les entraîneurs et des joueurs élites qui viennent s'entraîner avec la première équipe. Selon M. Strawson, tout est lié. Il y a donc un besoin nécessaire d'avoir deux surfaces de glace, ce n'est pas un luxe. Il rajoute que la patinoire des Vernets n'est plus adéquate pour faire du hockey professionnel.

Aux diverses questions des commissaires, il est répondu que la Ligue commence à s'impatienter depuis le temps. Il pense qu'une fois le projet de Trèfle-Blanc réfléchi au niveau du Conseil d'État, un grand pas en avant sera fait. Il rajoute que le club n'est pas un promoteur immobilier ou un investisseur, mais qu'il souhaite simplement avoir une patinoire à disposition, louée, pour faire du hockey professionnel.

En ce qui concerne la capacité de cette nouvelle patinoire, M. Strawson déclare que le club n'est pas d'accord à ce sujet. Sur le business plan présenté, la capacité était de 10'000 ou 10'500 places. Cela semble beaucoup, il prend en exemple Malley, avec une capacité de 9'500 places.

De son avis, 10'000 places ou plus serait trop pour Genève, 8'500 ou 9'000 places lui semble plus adapté. Le coût doit aussi être pris en compte, puisque la construction d'une seule place coûte environ Fr. 4'000.--.

Il rajoute que le Conseil d'État a quelques réticences pour un projet de 10'000 ou 10'500 places. De plus, tout dépendra du financement du projet (public, public-privé ou 100 % privé).

Enfin il est répondu que la capacité actuelle des Vernets est de 7200 places environ et qu'aujourd'hui il y a environ entre 3'500 et 4'000 abonnements.

Après le départ de M. Strawson, le magistrat précise que le site a été confirmé. Partant de là, les choses vont devenir plus simples. L'idée était aussi de revenir à un projet plus réaliste.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019****b) Présentation du projet de budget 2020 – subventions sportives**  
=====

M. Aeschbacher présente le sujet : Le magistrat explique que le budget 2019 est assez proche du budget 2020. Cependant, une grande différence d'avec les précédents budgets concerne les montants liés au stade de foot, qui ne sont pas dans le document actuel, mais qui feront partie de la situation finale. Aujourd'hui, cette somme est valorisée à hauteur de Fr. 788'000.--. Il est précisé qu'il s'agit d'écritures internes.

Quelques questions concernant les aides ponctuelles sont posées par les commissaires. Il s'agit d'une ligne de Fr. 150'000.— pour 2020. Cela permet de soutenir, par exemple, ponctuellement, un club lancéen qui va organiser une manifestation particulière. Cela permet aussi de répondre à des demandes individuelles et ponctuelles.

Le magistrat précise enfin le processus permettant l'attribution de ces montants. A savoir qu'une demande arrive au service des sports. Un préavis sera fait, si en fonction de cette demande il n'y a aucun lien avec Lancy ou s'il y a un lien partiel, un premier arbitrage est donc fait. Ce dossier arrive ensuite chez le magistrat en charge, en l'occurrence ici M. Renevey. Ensuite, soit le préavis est suivi, soit un montant plus ou moins important sera proposé en fonction des connaissances du magistrat. Enfin, cela devra être validé par le Conseil administratif.

**c) Tuttisports – Présentation de l'édition 2019**  
=====

M. Aeschbacher présente le sujet : M. CARNAZZOLA annonce que la manifestation fête ses 10 ans, qu'elle se fera dans le cadre de l'inauguration des blocs de Genève Montagne le samedi 14 septembre prochain à 19h00, mais que la fête du sport durera toute la semaine. Cette année, il y a 45 sports différents, 250 cours, 39 associations sportives de la commune qui ont répondu présentes sur 30 sites différents et deux nouveautés : du padel et Genève Montagne, qui arrive avec des initiations à l'escalade et à la slackline.

**d) Divers**  
=====

M. Aeschbacher présente le sujet : M. CARNAZZOLA signale que, dès lundi prochain, l'ensemble des bassins de la piscine fermeront. Le bassin olympique sera dorénavant ouvert toute l'année, sauf au mois de mars, qui sera dédié à l'entretien du bassin.

Il indique qu'au vu des entrées actuelles, soit environ 110'000, le chiffre de l'an dernier soit 140'000 devrait être atteint. Les chiffres sont donc bons.

Les abonnements hivernaux sont relativement bien partis avec 350 abonnements vendus.

Enfin, la phase d'installation de la bâche submersible est terminée. Des pourparlers sont encore en cours pour les procédures liées aux travaux AIMP concernant les parois amovibles. L'Office cantonal de l'énergie a donné son accord, sous réserve d'isoler parfaitement les vestiaires.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019****13) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 9 septembre 2019 – Rapporteur : Mme Martine DEGLI AGOSTI**

---

**a) Villa Bernasconi – Etat de la situation et programmation hors murs**  
=====

Mme Degli Agosti présente le sujet : Avec la fermeture de la Villa, un programme hors murs, que nous présente Nicole Kunz, est mis en place. Il s'agit de FILFILFIL : une artiste, un architecte et des artistes visuels viennent à la rencontre des Palettes pour faire émerger des échanges avec les habitants, les lieux, les associations et tisser des créations artistiques avec la réalité du quartier de fin 2019 à fin 2020. La commission apprend que les résultats de toutes ces rencontres seront présentés en divers modes à la population.

**b) Retour sur le festival Lancy Tennessee 2019**  
=====

Mme Degli Agosti présente le sujet : Encore cette année, ce fut un grand succès avec plus de 1000 personnes par soir, relate Mathilde Babel-Rostan, le festival devient connu et les groupes offrent eux-mêmes leur candidature au Service de la culture. Côté foodtruck, pas de longuissimes files d'attente comme l'an passé, elle prévient que c'est un équilibre fragile entre le nombre de personnes désireuses de manger, la foule présente, le nombre de foodtrucks et leur spécialité.

A Tennessee, les gens paient directement au vendeur, alors qu'aux promotions il y a deux files, celle pour obtenir un bon, l'autre pour manger, regrette une commissaire.

Côté vaisselle, la fête du 1er août fut un premier essai positif de verres et assiettes consignés, un bilan est en cours pour l'appliquer à d'autres manifestations.

**c) Orchestre en classe**  
=====

Mme Degli Agosti présente le sujet : A l'école des Palettes l'an passé, cette année à l'école de la Caroline, le projet va s'élargir car les écoles de la commune ont fait bon accueil au sondage de la Mairie. Plan-les-Ouates pourrait peut-être s'y associer à l'école du Sapay.

**d) Divers**  
=====

Mme Degli Agosti présente le sujet :

Fresque de Cosey

Un commissaire fait remarquer qu'un tag - de la couleur bleue de la fresque - a été signé. Stéphane Lorenzini fait remarquer que le mur avait été nettoyé récemment. Tout le monde soupire !

La réflexion de la commission sur les tags (indésirables) et les graffiti (considérés comme décoratifs) est menée. Les murs des gares sont du ressort du canton, peu enclin à accepter ce genre de décor. Un commissaire dit apprécier que certains murs deviennent des surfaces

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

d'expression. En réalité, notre commune n'y est pas opposée puisque certains passages sont déjà décorés à sa demande.

**14) COMMISSION SOCIALE – Séance du 10 septembre 2019 – Rapporteur : M. Armando COUTO****a) Présentation de la ludothèque de Lancy par Mme Sabine Burkart, présidente**  
=====

M. Couto présente le sujet : Mme Burkart nous présente la ludothèque. C'est une association à but non lucratif, qui a ouvert ses portes en septembre 1991. Au départ, il y avait 250 jeux à disposition des familles, actuellement ce sont plus de 1500. Depuis 2017, la ludothèque se trouve à l'Espace Palettes et est gérée essentiellement par des bénévoles. Une ludothécaire rémunérée à 50 % a été engagée depuis 2010.

Un grand intérêt par la ludothèque de la part de la population, des écoles communales et des crèches a été constaté. Cela a causé une surcharge de travail pour la personne qui est employée. Mme Burkart nous fait aussi savoir qu'il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles et qu'actuellement, la ludothèque n'a pas de moyens financiers suffisants pour engager du personnel rémunéré supplémentaire.

Après les diverses questions et réponses et le discours politique, il a été compris que la ludothèque se débat avec une difficulté de gestion, apparemment par manque de moyens humains. Il a été convenu qu'une analyse plus en profondeur à faire en commission doit avoir lieu afin de trouver une solution convenable pour garantir le bon fonctionnement de la ludothèque.

**b) Conditions d'attribution des logements dans les IEPA de la commune**  
=====

M. Couto présente le sujet : M. Renevey fait savoir qu'il y a un IEPA au Grand-Lancy, celui des Palettes, et un autre au Petit-Lancy, celui de la Florimontaine qui va être remplacé par les Marbriers.

M. Künzi ajoute que le Service des affaires sociales et du logement gère les inscriptions jusqu'à l'attribution des propositions en lien avec les IEPA.

"Les Marbriers" est un IEPA subventionné en HLM LUP.

Avant la finalisation et la proposition à la commission d'attribution, il faut soumettre les dossiers à l'OCLPF pour validation, le régime étant le même qu'un logement FCIL subventionné.

Pour ce qui est de la procédure, M. Künzi explique que les gens ont la possibilité de s'inscrire à la fois pour un IEPA et pour un logement classique. Pour un IEPA, les personnes doivent aussi faire la démarche auprès de l'IMAD et c'est ce dernier qui détermine si la personne répond aux conditions pour pouvoir aller dans un logement IEPA avec encadrement.

M. Renevey rajoute qu'une fois que l'attribution est faite, le bail se fait par la régie qui fait le suivi habituel de la personne. Dans la procédure, la régie n'intervient donc pas.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

M. Künzi précise en sus que les Lancéens sont prioritaires et, pour finir, nous décrit les exigences à tenir en compte dans les constructions d'un IEPA.

À la question d'une commissaire qui demande si pour les logements à l'Adret, le service est aussi impliqué, M. KÜNZI répond qu'il y a une implication en termes d'informations mais pas d'inscriptions, car elles sont gérées directement par les EMS de Lancy.

Une autre commissaire demande combien de places sont disponibles sur les deux IEPA et si la liste d'attente est longue.

M. Künzi répond que la Florimontaine avait 38 logements, l'IEPA des Palettes, c'est à peu près équivalent, et ajoute que les Marbriers disposent de 83 logements.

Pour finir, M. Renevey ajoute que les Marbriers sont prévus d'ici deux mois environ et que, si la Commission est intéressée, une séance de visite pourrait être prévue.

**c) Point de situation de la Florimontaine**

=====

M. Couto présente le sujet : M. Künzi fait savoir qu'il a été pris acte avant l'été que les locataires de la Florimontaine devaient déménager. Ces locataires seront priorisés pour les Marbriers. Une séance d'information a été organisée pour informer les personnes sur la résiliation de leur bail et les alternatives possibles, soit les Marbriers ou l'Adret.

Les documents ont déjà été transmis pour qu'ils s'inscrivent, vu que le régime est différent entre loyer libre et HLM LUP.

Pour certaines personnes, le régime HLM LUP, destiné habituellement aux bas revenus, pose problème à cause de leur niveau de fortune, vu qu'il faut tenir compte des règles de l'OCLPF. Le service tente de trouver des solutions pour avoir des dérogations vu les circonstances en négociant avec l'OCLPF.

Une fête pour ritualiser l'adieu à la Florimontaine sera organisée et la Ville de Lancy assurera le déménagement de ces personnes.

M. Renevey ajoute que le nouvel IEPA aux Marbriers aura des places supplémentaires, car le delta est plus grand aux Marbriers qu'à la Florimontaine. Il y aura donc plus d'IEPA sur le marché lancéen, mais c'est moins que ce qui était prévu.

Un commissaire demande si les loyers des Marbriers seront plus bas que les loyers à la Florimontaine, ce à quoi M. Künzi répond que cela dépend. Il y a potentiellement des gens qui vont avoir une augmentation de loyer et par ailleurs, il y a la menace de la surtaxe puisqu'ils dépassent les barèmes.

**d) Divers**

=====

M. Couto présente le sujet : M. Renevey nous annonce le chiffre annuel des crèches en 2018, qui s'élève à 19,3 % pour le taux de places, et rappelle que la Commune essayait de rester en dessous des 20 %.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

M. KÜNZI fait savoir que, comme chaque année, des permanences LAMal sont organisées pour informer la population des réalités de la LAMal. Cette année deux permanences auront lieu, une à l'Espace Palettes et une autre à la maison de quartier du Plateau.

Par rapport au PDCom, sur la volonté d'une commissaire pour que le lien avec la Commission de l'aménagement se fasse, M. Renevey fait savoir que cela sera abordé lors d'une prochaine séance.

À la remarque de la présidente concernant le nombre d'amendements sur le dernier rapport social, M. Künzi explique que tous les amendements ont été actualisés et qu'une autre proposition a été faite en Commission de l'aménagement par rapport à la question des effectifs scolaires. Il propose de mettre cela comme un point à part entière pour la prochaine séance.

Une commissaire rappelle que la journée portes ouvertes de l'association UrGEns aura lieu le 21 septembre et que le 12 octobre c'est la "Virgule" qui fête ses 25 ans.

À l'interpellation d'un commissaire concernant les coopératives dans le quartier de l'Adret-Pont-Rouge, M. Künzi répond qu'il y en a plusieurs. M. Renevey propose d'en parler dans une prochaine commission.

**POINTS FINAUX****15) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. Mathieu : le très bon rapport de M. Couto pouvant laisser un certain doute, ma question s'adresse à M. Lorenzini : le IEPA des Marbriers appartient-il à la Ville de Lancy ou à la Fondation lancéenne pour le logement ?

M. H. Temel : selon l'OMS, l'amiante est cancérigène. Dans les années 60, on a utilisé beaucoup d'amiante pour la construction. Concernant le Terrain d'aventure du Petit-Lancy, en général les enfants sont curieux, les enfants qui vont au Terrain d'aventure de Lancy sont-ils touchés par l'amiante ? Y a-t-il d'autres endroits publics qui contiennent de l'amiante à Lancy ? Y a-t-il un risque pour la population de Lancy ?

Mme Gachet Creffield : j'aimerais vous informer que Mme Isabelle Marmy intégrera la Commission des travaux et constructions, ainsi que la Commission du développement durable.

M. Couto : j'aimerais manifester ma frustration. Pendant la remise des diplômes au collège André Chavanne, j'ai entendu les noms de presque toutes les communes du canton de Genève qui remercient les étudiants soit pour leurs résultats, soit pour d'autres questions, malheureusement je n'ai pas entendu la Commune de Lancy.

M. Lorenzini : j'ai deux réponses. En effet, l'IEPA des Marbriers est propriété de la Fondation communale immobilière de Lancy, mais il est vrai que nous nous sommes engagés à reloger les habitants de l'IEPA de la Florimontaine, qui est propriété de la Ville de Lancy et que la base de données des demandeurs de logement est centralisée et gérée par le service des affaires sociales et du logement, raison pour laquelle M. Künzi a pu expliquer les éléments y relatifs, mais il est juste de préciser que cet IEPA est à la Fondation communale immobilière de Lancy.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

Concernant la question sur l'amiante, il faut savoir qu'il y a de l'amiante dans énormément de matériaux et que l'amiante en lui-même, sous une forme figée, ne pose pas de problème particulier. La problématique de l'amiante, c'est quand les fibres sont libérées dans l'air. Donc, la réglementation à ce propos est relativement claire : chaque fois que l'on doit procéder à des travaux, démolitions, sur un bâtiment qui date d'une époque antérieure aux années 80, où il y avait de l'amiante dans les matériaux - ce n'est plus le cas aujourd'hui dans les matériaux modernes - on doit procéder à un contrôle systématique pour savoir s'il y a de l'amiante dans les matériaux. Dans le cadre du Terrain d'aventure, par exemple, puisqu'on doit procéder à la démolition de la maison et qu'en plus à l'époque il était question de la rénover, un contrôle amiante a été réalisé, il a été découvert de l'amiante dans un certain nombre d'éléments, c'est pratiquement systématiquement le cas, dans la colle de carrelage, dans les tôles d'éternit. Le bâtiment sera donc démolit en prenant les précautions d'usage pour que la santé de personne ne soit mise en danger. La plupart du temps, quand la commission doit étudier un message, le contrôle amiante annexé montre bien que l'on procède systématiquement à ces contrôles.

M. Renevey : concernant les écoles, la position du Conseil administratif depuis des années est assez simple. On soutient uniquement des écoles qui sont sur notre territoire, car on a énormément d'écoles, contrairement à d'autres communes, avec notamment les centres de formation professionnelle qui sont très nombreux. On soutient et on se rend sur place pour toutes les remises de diplôme qui concernent les écoles sur notre territoire.

M. Clémence : s'il n'y a plus de questions, je clos la séance. Je vous informe que Lancy participe à la Nuit est belle, donc le carnotzet n'étant pas disponible, nous allons faire l'apéritif dans le hall et je vous invite à sortir voir les étoiles en espérant qu'il n'y ait pas de nuages.

La séance est levée à 21h15.

**Le Secrétaire :**

**Thierry Dérobert**

**Le Président :**

**Nicolas Clémence**

**VILLE DE LANCY**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il n'y en a pas.